

ORGANISE PAR L'ASPTT NICE ET VENCE COURSE A PIED

6 Ascension du Col de Vence

Dimanche 4 mai 2008
09h00 place du Grand Jardin
A VENCE

www.ascensioncoldevence.com



- Départ : de la place du Grand Jardin à Vence (06140) à 9h00
- Arrivée : au Col de Vence
- Distance : 11,8 km
- Dénivelé positif : plus de 620 m

Renseignements dès maintenant :

✓ ASPTT NICE :
06.88.70.66.06 ou 06.83.67.01.41



INSCRIPTION

N° de dossard

Nom (Majuscules) : Sexe : M : F :

Prénom : Date de naissance :/..../.....

Licenciés : FFA : Autres disciplines ⁽¹⁾ :

Laquelle ? : Numéro de licence :

Club : Association :

Pour les autres participants ⁽²⁾ : fournir un certificat médical ou une copie datant de moins d'un an (aucun dossard délivré sans ce certificat).

Adresse :

E-mail :@.....

Téléphone :

Concurrent (e) Vençois (e) :

Inscription : 8 € (chèque à l'ordre de « ASPTT Nice » avant le 4 mai, 10 € le jour de l'épreuve.

Païement : par chèque : en espèces :

Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et l'accepte entièrement.

Date :/..../2008

Signature

(accord parental pour les mineurs)

⁽¹⁾ : Discipline dont la pratique en tant que licencié nécessite la délivrance d'un certificat médical.

⁽²⁾ : Non licenciés et licenciés à une discipline la pratique en tant que licencié nécessite la délivrance d'un certificat médical.

Règlement

Vence Course A Pied (VCAP) et l'ASPTT Nice Athlétisme organisent le dimanche 4 mai 2008 la sixième édition de l'Ascension pédestre du Col de Vence, épreuve de course à pied dont le départ sera donné à 9h00 sur la Place du Grand Jardin à Vence.

L'arrivée sera jugée sur le plateau du Col de Vence.

L'épreuve est ouverte aux sportifs licenciés ou non, hommes et femmes, appartenant aux catégories cadets (1991/1992) et supérieures. Les participants, titulaires d'une licence sportive en cours de validité pour une discipline dont la pratique nécessite la délivrance d'un certificat médical, devront fournir leur numéro de licence, valide pour la saison en cours, à l'inscription. Tous les autres participants devront impérativement fournir une copie de certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an lors du retrait de dossard.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Droit à l'image : les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément Vence Course à pied ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la 6ème Ascension du Col de Vence sur, tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements les traités en vigueur, y compris pour les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.